



DU TRAVAIL, POURQUOI ?

En novembre a lieu chaque année¹ la Semaine Européenne Pour l'Emploi des Personnes Handicapées. Globalement, tous handicaps confondus, le taux d'emploi est de 37%². Mais seules 20% des personnes vivant avec des troubles

psychiques sévères ont une activité professionnelle.

En quoi cette question de l'emploi est-elle importante ?

Parce qu'elle nous donne de l'espoir...

Espoir que nos proches sortent de cette «identité» de malade, qu'ils se réengagent dans la vie, qu'ils se réapproprient leur existence et se reconstruisent.

Espoir que tous les professionnels du soin croient en les nouvelles thérapeutiques, que les bonnes pratiques se diffusent enfin et que sur tout le territoire l'accès aux démarches de rétablissement puissent être accessibles.

Le travail, comme les activités associatives, la fréquentation de GEM, sont l'occasion de contacts sociaux et amicaux. Ils permettent aussi de sortir de l'environnement familial, ce qui est positif tant pour la personne que pour sa famille.

Dans nos représentations sociales, le travail a une place particulière, importante pour beaucoup.

La compensation du handicap doit permettre à ceux qui le peuvent et le veulent, d'accéder à une activité professionnelle, que ce soit dans le milieu protégé³ ou dans le milieu ordinaire.

Mais il est nécessaire d'avoir, dans le premier un accueil et un accompagnement adapté, dans le second un accompagnement de la personne pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Reste à combattre les idées préconçues, dont celle que le devenir de la personne malade est lié uniquement à la disparition de ses symptômes, et celle du grand public et donc des employeurs, que ces personnes sont paresseuses, voire dangereuses.

A nous de faire connaître les réussites pour que **l'espoir** soit là, pour nous familles et pour les personnes qui vivent avec des troubles psychiques.

Bien cordialement



Béatrice Borrel, Présidente

1. En 2016, du 14 au 20 novembre - 2. DARES - Synthèse Stat n°17 novembre 2015 - 3. ESAT : Etablissements et Services d'aide au travail

L'Unafam rend hommage aux personnes qui, par leur legs ou à travers une assurance-vie, ont contribué à l'accomplissement de ses missions en faveur de l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques.

MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE « HANDICAP PSYCHIQUE »

Le 21 septembre 2016, le Cabinet de M^{me} Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, a mis en place un comité de pilotage « handicap psychique ». Suite aux différents échanges relatifs à ce comité, **4 groupes de travail** ont donc émergé.

Pour information, les groupes de travail sont pilotés par la CNSA (Caisse Na-

tionale de Solidarité pour l'Autonomie), la DGS (Direction Générale de la Santé), la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) et la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins), en voici **les thématiques** :

- 1^{er} groupe de travail : coordination des acteurs
- 2^{ème} groupe de travail : inclusion sociale, accompagnement et compensation
- 3^{ème} groupe de travail : évolution des

représentations et des pratiques professionnelles

- 4^{ème} groupe de travail : amélioration de l'état des connaissances et des besoins, accès aux soins et prévention.

L'Unafam y participe activement et est représentée par ses administrateurs au sein de ces différents travaux. Nous vous tiendrons informés des avancées obtenues dans nos prochains numéros.

CHARTRE DU PARCOURS DE SANTÉ : usagers et professionnels, ensemble pour notre santé !

La Charte du parcours de santé, mise en place par la Direction Générale de la Santé du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, a pour but de promouvoir le respect des droits des usagers et leurs relations privilégiées établies avec les professionnels de santé, selon trois principes :

- Usagers et professionnels sont dans une relation partenariale
- Tout usager prend, avec le professionnel de santé, les décisions

concernant sa santé

- Usagers et professionnels partagent des responsabilités collectives vis-à-vis de notre système de santé et de solidarité.

Quatre objectifs sont visés :

- **Agir** en faveur de la promotion de la santé
- **Assurer** l'accès de tout usager aux professionnels
- **Elaborer** un parcours de santé personnalisé
- **Garantir** la qualité, la continuité et la sécurité de la prise en charge.

COMMUNIQUÉ SUR LES COMMUNAUTÉS PSYCHIATRIQUES DE TERRITOIRE

Un communiqué diffusé récemment, co-signé par l'Unafam ainsi que 5 autres associations / fédérations en faveur du handicap psychique (l'ADESM, la FNAPSY, les Présidents des CME, la FEHAP et la FHF), prennent acte, ensemble et avec grand intérêt, de la parution du décret relatif aux Communautés Psychiatriques de Territoire (CPT) et voient l'opportunité de disposer d'un outil adapté aux besoins des patients,

de leurs proches et de leurs familles. Les CPT contribueront à la définition et à la mise en œuvre opérationnelle des projets territoriaux de santé mentale pour favoriser la mise en place d'une territorialité structurante et lisible, dédiée à des parcours de soins coordonnés dans le domaine sanitaire, social et médico-social.

Handicap psychique et emploi, non ce n'est pas impossible #SEEPH 2016

C'est ce que déclare l'Unafam dans son dossier de presse à l'occasion de la Semaine Européenne Pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

En 2005, la loi sur le handicap reconnaissait pour la première fois le handicap psychique. 11 ans après, à peine 1 personne sur 5 en situation de handicap psychique, a un emploi. Des freins subsistent, mais le dispositif législatif se renforce. Un décret d'application de la loi travail du 8 août 2016 est attendu dans quelques semaines. Il soutiendra toutes les initiatives dont

font preuve les associations depuis des décennies et favorisera l'insertion professionnelle en privilégiant le milieu ordinaire.

Parce que le travail a un intérêt thérapeutique, qu'il permet à la personne en situation de handicap psychique de reprendre confiance, de retisser le lien social et de retrouver sa place de citoyen, et qu'il contribue ainsi à son rétablissement, l'Unafam prône un accompagnement dans l'emploi, spécialisé, global, individualisé, et surtout établi dans la durée.

A l'occasion de la Toussaint, l'Unafam transmet ses sincères pensées à tous ceux qui ont perdu un proche cette année.

FOCUS

COLLOQUE UNIOPSS, ADESM, SMF « Quels défis pour la santé mentale ? »

Dans le cadre du Colloque « Quels défis pour la santé mentale ? » organisé par l'UNIOPSS, l'ADESM (Association des Etablissements participant au service public de Santé Mentale) et SMF (Santé Mentale France), jeudi 10 novembre à Blois, Michel Girard, vice-président de l'Unafam, participe à la table ronde n°1, portant sur les conditions de réussite des avancées inscrites dans la Loi de Modernisation de notre

Système de Santé (LMSS) en matière de Santé Mentale. Il est question de mettre en exergue les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) et la nécessité d'un coordinateur de parcours. Nous pensons que ce sont des points forts à retenir pour la réussite de la LMSS, dont les Communautés Psychiatriques de Territoire (CPT).

ACCUEILLIR LES PARENTS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS

Le bureau national de l'Unafam a validé le 3 novembre un plan d'actions sur deux ans pour le déploiement de l'accueil des parents d'enfants et d'adolescents. Il a été proposé pour le groupe de travail piloté par Odile Tiers et co-piloté par Serge Vannière.

La première échéance est fixée au 31 mai 2017, avec trois buts à atteindre :

- Adapter le dispositif actuel de soutien et d'écoute des familles (accueil, service écoute-famille, permanences du siège, groupes de paroles...)
- Adapter les formations de bénévoles (formation initiale, accueil, responsabilité, MDPH, CDU...)
- Adapter les outils de communication et d'adhésion.

La mise en place d'une formation « Ecole, mode d'emploi » destinée aux parents d'enfants et d'adolescents est également actée.

Le déploiement de ce dispositif au-delà de cette 1^{ère} échéance dépend de l'obtention de subventions et/ou de soutiens privés.

6 ORIENTATIONS POUR LE PROJET ASSOCIATIF DE L'UNAFAM

Le 15 octobre dernier, 80 bénévoles (délégués départementaux et régionaux, administrateurs et responsables d'instances prospectives et consultatives) ont dégagé des priorités d'actions autour des 6 orientations suivantes, retenues par le Conseil d'Administration :

- La mise en œuvre effective des droits des personnes vivant avec des troubles psychiques.
- Un autre regard sur les personnes touchées par la maladie psychique, incluant l'entourage.
- La pérennisation et l'optimisation des ressources humaines (tous les acteurs de l'Unafam) et financières (inclus l'adaptation du fonctionnement et de l'organisation).
- La connaissance scientifique des maladies psychiques et du handicap psychique.
- La reconnaissance des savoirs issus de l'expérience.
- Des réponses adaptées et évolutives sur l'ensemble du territoire.

L'UNAFAM SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Nous partageons chaque jour avec vous sur Facebook et Twitter, les informations, les bonnes pratiques, les témoignages, les avancées de la recherche, que nous glanons. Nous donnons également à voir nos actions, nos événements nationaux et régionaux, nos revendications, et entendons bien accroître ainsi notre notoriété.

Et vous êtes de plus en plus nombreux à nous suivre !



Notre page Facebook a dépassé cette semaine les 2500 fans !



Notre compte Twitter quant à lui, vient de dépasser les 1670 abonnés (+ 100 abonnés en 2 mois).

N'hésitez pas, cliquez sur les logos pour nous rejoindre.

Agenda

JOURNÉES ANNUELLES DE FORMATION DE L'ADESM Paris

Rendez-vous les 24 et 25 novembre 2016 pour assister aux journées thématiques sur les nouveaux horizons de la psychiatrie, organisées par l'ADESM (Association des Etablissements participant au service public de Santé Mentale). Ces journées annuelles de formation sont ouvertes à tous les cadres et professionnels hospitaliers.

Au programme : une dimension prospective et de connaissance des pratiques innovantes avec l'objectif d'une contribution concrète et opérationnelle à la modernisation du management et de l'offre de soins et de services des établissements du service public de psychiatrie.

Programme et renseignements via le lien :

<http://www.adesm.fr/journees-adesm-24-et-25-novembre-2016/>

JOURNÉE PORTES OUVERTES SAMSAH PREPSY Paris

Le 1^{er} décembre 2016, le SAMSAH Prepsy fête ses 4 ans et profite de cette occasion pour ouvrir ses portes.

L'objectif sera de présenter au public, son service d'accompagnement médico-social, d'intensité variable, pluridisciplinaire et collaboratif destiné à des jeunes adultes de 18 à 25 ans atteints de troubles psychiques chroniques.

La journée portes ouvertes se tiendra de 10h à 17h au 14 rue de la Fontaine à Mulard 75013 Paris

Renseignements : Tél : 01.47.83.72.19

JOURNÉES DE FORMATIONS ET D'ÉTUDES DE L'AIRe 2016 Aix-les-Bains

Les 7, 8 et 9 décembre 2016, se tiendront les journées de formations et d'études de l'AIRe Association sur la thématique : du réseau aux coopérations, de l'interdisciplinarité à l'inter-institutionnalité. Durant ces journées d'étude, il vous sera proposé d'interroger ce nouage interinstitutionnel qui appelle à des coopérations dans la mise en œuvre d'un travail avec les acteurs qui interagissent tout au long du parcours du jeune : les parents, l'Éducation Nationale, la Santé, la protection de l'enfance...

Renseignements via le lien :

http://www.aire-asso.fr/lettre_information_journees.php

• FOIRE AUX QUESTIONS • SERVICE SOCIAL •

Ma fille Clémence n'est plus en cohabitation avec moi en Seine et Marne et vit depuis septembre 2015 dans un studio à Paris ; j'en suis la propriétaire, elle en est la locataire à titre gratuit. Tous ses dossiers (MDPH, CAF et sécu) ont été transférés du 77 vers Paris. La CAF de Paris a pris en charge le règlement de l'AAH jusqu'au jour d'un appel d'un agent de cette CAF m'annonçant que le dossier de ma fille a été transféré à nouveau vers la CAF du 77 aux motifs qu'elle habite un logement qui m'appartient, qu'elle ne perçoit pas d'aide au logement, que je suis sa curatrice et que c'est donc mon adresse qui situe la compétence à la CAF.
Comment la CAF peut-elle transférer de sa

propre initiative un dossier sans même en avertir l'allocataire ? Et est-ce bien légitime sur le plan législatif, mis à part le fait que Clémence a le sentiment de n'être qu'un dossier administratif dématérialisé ? Que faut-il faire ? En particulier pour la MDPH et la CPAM. Devons-nous tout transférer sur le 77 ?

Cette procédure de transfert plus que rapide et issue d'une curieuse décision unilatérale de la CAF ne peut être légitimement fondée sur le fait que Clémence réside dans un logement qui vous appartient, ni sur le fait qu'elle perçoit ou non une aide au logement. La CAF référente est celle du lieu du domicile de l'allocataire, là où est située sa résidence

habituelle. Par ailleurs, pour ce qui concerne la protection juridique, c'est en tutelle que le domicile du protégé est réputé être celui du mandataire.

Article 108-3 du Code civil créé par la Loi 75-617 1975-07 -11 : Le majeur en tutelle est domicilié chez son tuteur

Vous pourrez vous rapprocher du service juridique de l'Unafam si vous souhaitez être soutenue dans la procédure nécessaire au traitement de ce dysfonctionnement.

Nb : en cas de "logement mis à la disposition d'un proche ou il vit seul", à titre gracieux ou non, il convient de bien préciser à la CAF qu'il s'agit d'un logement indépendant afin d'éviter que cela soit entendu comme une cohabitation au domicile parental.

ATELIERS D'ENTRAIDE « PROSPECT »

Animés par des bénévoles formés par l'Unafam, les Ateliers d'entraide Prospect permettent aux participants d'échanger leurs expériences face aux difficultés qu'ils rencontrent et de construire ensemble des savoirs-faires efficaces. Ces ateliers ont pour objectifs d'aider les familles à sortir de l'isolement pour faire face, dans la durée, aux troubles psychiques d'un proche.

PROCHAINES ATELIERS :

- Nancy (54) : 5, 19 et 26 novembre
- Bois Colombes (92) : 18, 19, 20 novembre
- Loos-lès-Lille (59) : 19, 20 et 26 novembre
- St Nom la Breteche (78) : 19, 20 novembre et 3 décembre
- Bourg en Bresse (01) : 19, 26, 27 novembre
- Chambéry (73) : 19, 26 novembre et 3 décembre

- Saint Etienne (42) : 19, 26 novembre et 3 décembre
- Orléans (45) : 25, 26, 27 novembre
- Le Mans (72) : 25, 26, 27 novembre
- Montlignon (95) : 26, 27 novembre et 10 décembre
- Perpignan (66) : 26, 27 novembre et 3 décembre
- Montpellier (34) : 2, 3 et 10 décembre
- Dijon (21) : 1, 2, 3 décembre

JOURNÉE D'INFORMATION « TROUBLES PSYCHIQUES »

La journée d'information « Troubles psychiques » permet d'approfondir ses connaissances sur les maladies et le handicap psychique ainsi que sur les différentes offres de soin, les structures sanitaires et médico-sociales du département. Cette journée d'information est gratuite. Elle est animée par un bénévole de l'Unafam et un professionnel (psychologue, infirmier de secteur psychiatrique, cadre de santé...).

PROCHAINES SESSIONS :

- Strasbourg (67) : 17 novembre
- Nantes (44) : 19 novembre
- Amiens (80) : 19 novembre
- Grenoble (38) : 19 novembre
- Valence (26) : 19 novembre

- Paris (75) : 19 novembre
- Bastia (20) : 26 novembre
- Evreux (27) : 26 novembre
- Saintes (17) : 26 novembre
- Le Mans (72) : 30 novembre

- Castres (81) : *date à confirmer*
- Créteil (94) : 3 décembre
- Privas (07) : 3 décembre
- Lyon (69) : 3 décembre
- Palaiseau (91) : 8 décembre

Les ateliers d'entraide « Prospect » et la formation « Troubles psychiques » sont ouverts à toute personne touchée par les troubles psychiques d'un proche, qu'elle soit adhérente ou non à l'Unafam. Informations et inscriptions auprès de vos délégations.